

2009-07-02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recours aux contrats à durée déterminée et ajustement de la main-d'œuvre en Belgique

par Emmanuel Dhyne et Benoit Mahy

NBB Working Paper No 169 – Research Series

L'objectif de cette étude est d'examiner le recours aux formes flexibles de contrat de travail, et plus particulièrement aux contrats à durée déterminée et aux emplois intérimaires, et les conséquences de celui-ci sur la dynamique d'ajustement de la main-d'œuvre au sein des entreprises en Belgique. Cette analyse repose sur l'exploitation des bilans sociaux, d'où sont tirées des informations, détaillées par type de contrat de travail, non seulement sur les effectifs occupés à la clôture de chaque exercice comptable mais également sur les mouvements d'entrées et de sorties enregistrés au cours de ceux-ci. Par ailleurs, ces informations ont permis d'évaluer les coûts d'ajustement de l'emploi par type de contrat, en appliquant la méthodologie proposée par Goux, Maurin et Pauchet (2001).

En considérant un échantillon de grandes entreprises observées sur la période 1998-2005, il apparaît que 54 p.c. de ces entreprises concluent des contrats de travail à durée déterminée avec une partie de leur personnel, alors que 60 p.c. d'entre elles font appel à des travailleurs intérimaires. Toutefois, la grande majorité des salariés (95 p.c.) ont un contrat de travail à durée indéterminée. Une analyse économétrique montre que les formes flexibles de contrat de travail, si elles facilitent l'ajustement à court terme de la force de travail, sont aussi souvent un outil de sélection de la main-d'œuvre débouchant sur des engagements à durée indéterminée. Les résultats suggèrent par ailleurs que l'introduction de formes flexibles de contrat de travail peut répondre à des objectifs de minimisation des coûts à long terme, pour autant que les entreprises conçoivent leur processus de production de manière telle que certains postes de travail ne requièrent pas de compétences spécifiques et puissent être pourvus par des travailleurs temporaires.

En ce qui concerne la dynamique d'ajustement de la main-d'œuvre, les résultats révèlent que les contrats à durée déterminée sont une variable d'ajustement essentielle pour répondre à des variations inattendues de la demande ou du coût du travail. S'agissant des coûts d'ajustement de la main-d'œuvre, ils indiquent (i) la présence d'une certaine asymétrie entre les coûts d'embauche et ceux de licenciement et (ii) que les coûts liés à l'embauche ou à la clôture d'un contrat à durée déterminée sont négligeables par rapport à ceux qu'entraîne un contrat à durée indéterminée. Ainsi, (i) les coûts d'embauche dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée représenteraient en moyenne 45 p.c. des coûts associés à un licenciement et (ii) les coûts d'embauche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée seraient 100 fois plus faibles.